

APPEL A PROJET RÉSIDENCE DE TERRITOIRE 2024

Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle



PETR du Pays de Verdun
3 Place de la Mairie 55100 Bras sur Meuse 03 72 61 05 86
Coordination : Guillemette PICHON, Coordinatrice Cteac
gpichon@pays-de-verdun.fr

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) :

Faire territoire

Le CTEAC est un dispositif porté par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et les collectivités territoriales, qui vise à amplifier une politique d'éducation artistique et culturelle coordonnée à l'échelle locale.

Il s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, texte de référence pour l'ensemble des acteurs de l'EAC.

Le CTEAC est un projet culturel de territoire qui fédère porteurs de projets, communautés de communes, partenaires culturels et institutions autour d'une même volonté : rendre l'art et la culture accessibles aux jeunes de 0 à 25 ans.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun coordonne cette dynamique collective à l'échelle des 8 intercommunalités du nord du département de la Meuse, en région Grand Est.

Territoire rural, le Pays de Verdun porte une attention toute particulière vers les habitants les plus éloignés de l'offre culturelle.

La quarantaine de projets fédérateurs qu'il accompagne chaque année est désormais complétée par la mise en œuvre d'une résidence de territoire.

La résidence de territoire : une expérience participative

La résidence de territoire est une résidence de co-construction avec le territoire et ses habitants.

Ici l'artiste (ou le collectif) est engagé dans un processus de co-création qui privilégie l'échange avec les publics, tout en prenant en compte les caractéristiques propres au territoire.

Le résident s'engage dans une démarche expérimentale d'action culturelle en partageant son travail. Il associe les habitants, les équipes éducatives, les associations et autres forces vives locales à sa démarche.

Ce processus de co-création aboutit à une restitution, une étape de travail ou un objet lié au geste artistique et à l'expérience vécue.

La résidence participe à renforcer le lien entre les habitants d'un territoire en fédérant un ou plusieurs établissements scolaires, différents acteurs socio-culturels, ainsi que les habitants autour d'un projet commun.

Thème : la Meuse et l'eau

La thématique de la première édition de cette résidence de territoire est le fleuve Meuse.

L'objectif est de relier les territoires et les habitants en travaillant sur une identité commune.

Autrefois attractif car moyen d'échange économique, voie d'eau par laquelle on écoulait les marchandises, le fleuve devient un attrait touristique de charme. Si aujourd'hui l'eau est une thématique qui traverse les pratiques locales (tourisme, sport, loisirs), elle relève de préoccupations plus universelles liées à l'environnement, l'économie et l'histoire.

Territoire ciblé

Les 2 territoires choisis pour la résidence sont Argonne-Meuse et le Grand Verdun. Ils sont reliés par le fleuve et le canal, aux abords desquels l'aménagement d'une voie verte est en cours.

Ces intercommunalités ont des caractéristiques très différentes (densité de population, économie, pratiques culturelles).

Le point central de la résidence s'établira sur l'axe Regnéville sur Meuse – Samogneux (à partir de la Maison de la Nature et de la Pêche de Regnéville sur Meuse) et le périmètre d'intervention de l'artiste ou du collectif se fera dans un rayon de 10km.

Les ressources (établissements scolaires, lieux culturels et de loisirs, structures socio-culturelles et petite enfance), structures et services présents sur ce territoire font actuellement l'objet d'un recensement que nous communiquerons sur demande avant les auditions.

Champ artistique visé cette année

Arts visuels.

Durée

L'artiste (ou l'équipe artistique) réside sur place sur un temps suffisamment long pour que sa présence soit réellement notable auprès des habitants : 8 semaines (qui peuvent être fractionnées et inclure les vacances scolaires).

La résidence se fait en 3 temps :

-Repérage, rencontre et concertation :

L'artiste (ou le collectif) vient à la rencontre du territoire et présente son projet de résidence aux établissements scolaires et à d'autres acteurs du territoire (culturels, sociaux, tissu associatif, autres...).

Ces échanges nourriront l'écriture du projet.

Co-création :

L'artiste (ou le collectif) revient en résidence et met en place son travail d'éducation artistique et culturelle co-construit avec les acteurs du territoire.

Il déploie un panel d'actions (ateliers, médiation, diffusion) en temps scolaire et hors temps scolaire, conjointement aux phases de création.

Il alterne entre des actions régulières et des évènements plus ponctuels.

-Restitution :

L'aboutissement de l'expérimentation artistique et les productions collectives réalisées durant la résidence feront l'objet d'une restitution/ sortie de résidence. Il s'agit de laisser une trace qui pourra prendre de multiples formes.

Mixité des publics

La résidence a pour objectif de fédérer les énergies, de croiser les publics (scolaire, périscolaire, extrascolaire, tout public, familial) et d'aller à la rencontre des plus éloignés (publics empêchés).

En s'implantant localement, c'est une présence culturelle forte sur le territoire et auprès de ses habitants qui est recherchée.

Calendrier 2024

- 26 février – 12 avril : Diffusion de l'appel à projet.
- Lundi 15 avril : Date limite de réception des candidatures.
- Lundi 29 avril : Pré-sélection des artistes qui seront reçus en audition.
- Mercredi 15 mai : Auditions (jury composé du Pays de Verdun, DRAC, Conseil Départemental 55, Education Nationale, élus) dans les locaux de la mairie de Bras sur Meuse.
- Vendredi 17 mai : Réponse aux candidats.
- 20 au 27 juin : Repérage et rencontres avec les établissements et les acteurs locaux.
- Septembre à novembre : Mise en oeuvre de la résidence de territoire.

Budget

Une bourse de résidence de 15 000€ (médiation + création + matériel) est attribuée à l'artiste ou au collectif.

Les frais liés à l'hébergement, aux repas et aux déplacements seront pris en charge par les collectivités dans la limite de l'enveloppe fixée à la signature de la convention entre l'artiste ou le collectif d'artistes et le Pays de Verdun.

A qui s'adresse l'appel à candidature ?

La candidature présentée doit s'inscrire en cohérence avec les objectifs décrits ci-dessus. L'artiste ou le collectif d'artistes doit avoir une véritable appétence pour les expériences de travail sensible et partagé.

- Une candidature peut résulter d'un artiste ou d'un collectif d'artistes dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée.
- L'appel à candidature est ouvert à un artiste ou un collectif justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue, précisée dans le CV joint.
- Chaque artiste impliqué devra séjourner sur place le temps de la résidence et être obligatoirement véhiculé.
- Un hébergement lui sera proposé chez l'habitant ou dans une structure locale.
- L'appel à candidatures est ouvert aux artistes qui résident et travaillent en dehors du territoire du Pays de Verdun. Il s'agit d'appréhender le territoire avec un regard extérieur et de favoriser la rencontre avec de nouveaux artistes pour les acteurs du territoire.
- Les candidats sont invités à demander leur référencement sur Pass Culture et sur Adage, afin de proposer des offres en parallèle à la résidence.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer **pour le 15 avril 2024**, par voie électronique à Guillemette PICHON, coordinatrice du CTEAC : gpichon@pays-de-verdun.fr

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- Note d'intention exposant le projet de résidence dans sa globalité en explicitant le lien avec le territoire et en déclinant les différentes actions envisagées sur le territoire : liens avec les publics, démarche artistique et pédagogique, transmission ...
- Bilan d'au moins un projet d'éducation artistique culturelle déjà mené.
- Curriculum vitae actualisé faisant état du parcours artistique (et tout autre élément significatif que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury de sélection).
- Portfolio.

- Calendrier prévisionnel de présence et d'intervention (qui sera affiné avec la coordinatrice du CTEAC et les acteurs du projet).
- Budget prévisionnel de la résidence, incluant, le cas échéant, les co-financements.
- Fiche technique détaillant les besoins minima (locaux, matériel).
- Attestation de responsabilité civile professionnelle.
- Attestation d'affiliation à un régime spécifique (maison des artistes, AGESEA...)

Modalités de suivi

Le suivi administratif et technique sera assuré par la coordinatrice du CTEAC du Pays de Verdun, interlocutrice privilégiée de l'artiste ou du collectif en résidence.

Les référentes EAC des communautés de communes d'accueil seront en appui, et le comité technique du CTEAC pourra être sollicité.

Contacts

Guillemette PICHON, coordinatrice CTEAC
 03 72 61 95 86 – gpichon@pays-de-verdun.fr
 PETR du Pays de Verdun
 3, Place de la Mairie
 55100 Bras sur Meuse

DRAC Grand-Est, site de Metz, conseillère Action Culturelle et Territoriale
 Anaïs GUEDON - anais.guedon@culture.gouv.fr

Rectorat académie Nancy-Metz, déléguée Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle
 Sophie RENAUDIN - ce.daac@ac-nancy-metz.fr

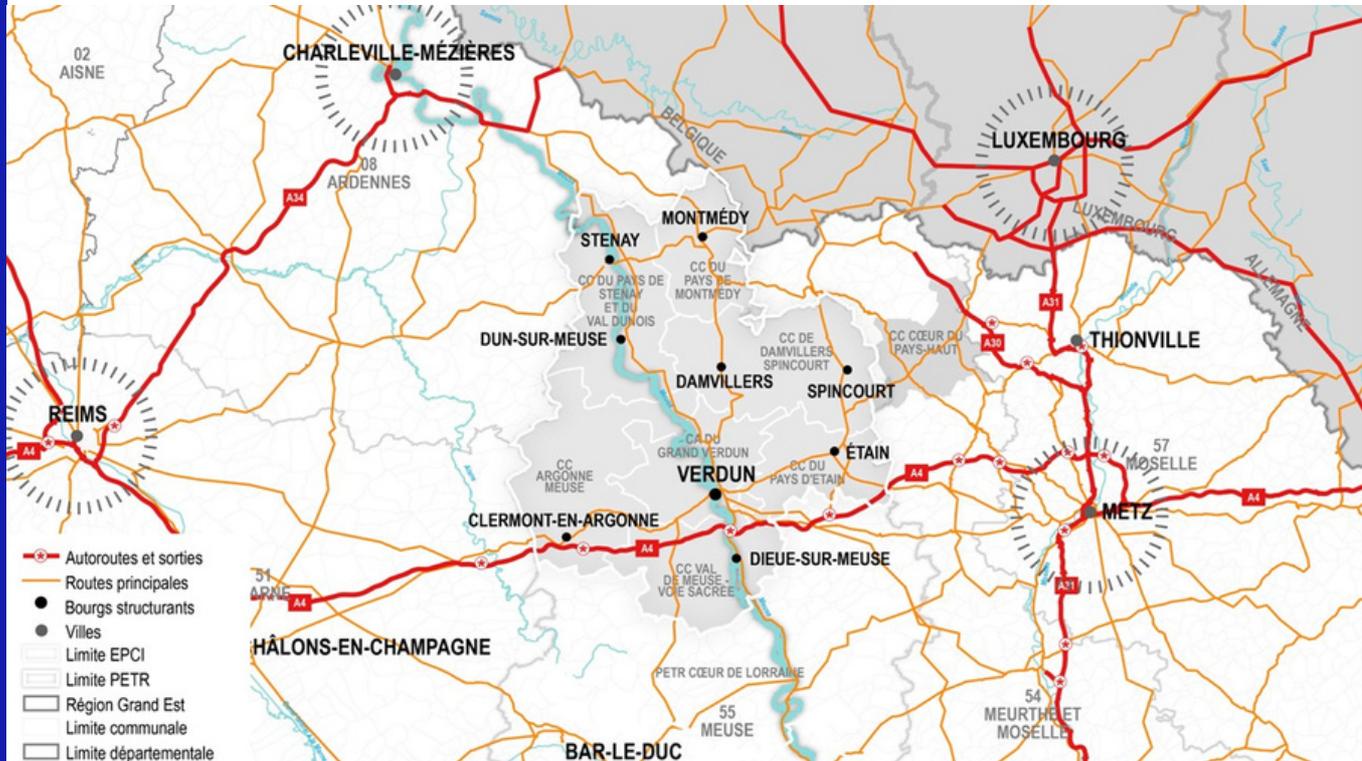
Conseil départemental de la Meuse, directrice Service Culture
 Nathalie MEUNIER – nathalie.meunier@meuse.fr



Annexes

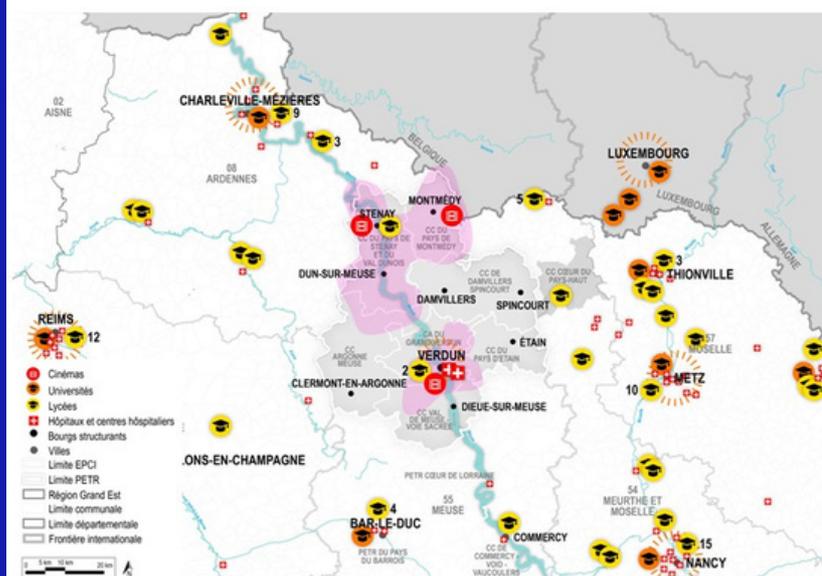
1. Le Pays de Verdun à l'échelle de la Région Grand Est

Source : Synthèse des ateliers du Pacte territorial de relance et de transition écologique du Pays de Verdun, septembre 2021.



2. Les équipements structurants du Pays de Verdun

Source : Synthèse des ateliers du Pacte territorial de relance et de transition écologique du Pays de Verdun, septembre 2021.



- | | |
|---|--|
| <p>A</p> <p>Musées :
Musée de la bière de Stenay, Maison du miel et des abeilles du Val Dunois, Musée Jules Basillon-Lepage - Musée de la Fortification</p> <p>Patrimoine :
La Citadelle de Montmédy</p> <p>Sites de mémoire de la Grande Guerre :
Mémoriaux, Cimetières allemands de Romagny-sous-Montfaucon, Cimetières militaires allemand de Nantillois, Ligne Maginot casemate de Fresnois</p> <p>Lieux de formation :
Lycée polyvalent Alfred Kastler (Stenay)</p> | <p>B</p> <p>Musées :
Centre mondial de la paix, des libertés et des droits de l'homme, Musée de la Plinthe, Epi 3 éme bataille de verdun</p> <p>Patrimoine et sites de mémoire de la Grande Guerre :
Citadelle souterraine, 3 villages détruits lors de la Bataille de Verdun, Fort de Haux, Cimetière de Douaumont, Tranchées des Béronnettes, Monument à la victoire et aux soldats de Verdun</p> <p>Lieux de formation :
Lycée Polyvalent Marguerite, Lycée Jean-Auguste Marguerite, Groupe Scolaire Sainte Anne-Post Bac</p> <p>Hôpitaux et centres hospitaliers :
Centre Hospitalier Verdun Site Saint-Nicolas, Hôpital Desandrouin (Verdun)</p> |
|---|--|

3. Périmètre de la résidence de territoire 2024

Le centre du cercle est la Maison de la Nature et de la Pêche de Regnéville sur Meuse

